



Code de Conduite

ABUS
LEVAGE FRANCE

AVANT-PROPOS DE LA DIRECTION DU GROUPE ABUS KRANSYSTEME

Le groupe ABUS Kransysteme est un important fabricant européen d'appareils de levage industriels disposant d'un réseau mondial de service et de vente. Sur nos sites de production à Gummersbach, nous fabriquons des systèmes et des équipements de levage jusqu'à une capacité de 120 tonnes. En incluant les filiales européennes de vente et de service, plus de 1200 employés travaillent pour le groupe ABUS Kransysteme. De plus, nous offrons des services d'installation et de maintenance complets.

En tant qu'entreprise gérée par ses propriétaires, une activité économique durable ainsi qu'une responsabilité sociale et sociétale font tout autant partie de notre image que le respect des lois et réglementations en vigueur. Depuis 2019, le groupe ABUS Kransysteme est détenu majoritairement par une fondation qui s'engage pour des causes caritatives, bienveillantes et chrétiennes.

La foi chrétienne est la base et l'orientation de nos actions. Dans ce cadre, nous nous conformons aux directives et conventions nationales et internationales telles que:

- la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies (DUDH)
- les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGPs)
- la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CDE)
- les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Le Code de conduite d'ABUS est également basé sur la Loi sur le devoir de vigilance en matière de chaîne d'approvisionnement (LkSG).

La direction du groupe ABUS Kransysteme assume la responsabilité de mettre en œuvre les principes énumérés ci-dessous et les examinera continuellement à l'avenir.

EN BREF

Un important fabricant européen d'équipements de levage d'intérieur

Entreprise gérée par son propriétaire et dotée d'une responsabilité sociale et sociétale

Entreprise durable et économique

Travail et droits de l'homme

Le groupe ABUS Kransysteme respecte les droits de l'homme de ses employés et les traite avec dignité et respect. Cela s'applique à tous les employés, y compris les travailleurs temporaires, les prestataires, les apprentis, les stagiaires et la main-d'œuvre temporaire.

Conditions de travail, gestion de carrière et formation

Nos employés sont une clé importante du succès de l'entreprise grâce à la motivation avec laquelle ils poursuivent leur travail quotidien. Notre objectif est de promouvoir une relation de travail de confiance au bénéfice tant des employés que de l'entreprise et de créer les conditions pour que nos employés restent hautement motivés et travaillent pour l'entreprise pendant de nombreuses années à venir. Nous accordons une grande valeur à l'appréciation personnelle, à l'équité et à un large éventail de possibilités de développement, et nous favorisons le développement et le recrutement de spécialistes et de responsables issus de nos propres rangs. De plus, nous nous engageons à fournir une formation professionnelle aux apprentis. Avec des avantages sociaux dépassant les exigences minimales légales et une large gamme de programmes de formation, nous veillons à ce que le groupe ABUS Kransysteme reste un employeur attrayant.

Nous respectons le droit au dialogue social entre les entreprises et les employés. Notre objectif est de maintenir notre cohérence et notre fiabilité grâce à un échange vivant avec nos employés. Nous entretenons également une coopération étroite et active avec nos clients et partenaires commerciaux basée sur la confiance et l'équité. Pour nous, il ne s'agit pas de succès à court terme, mais plutôt d'une orientation à long terme et durable. La coopération au sein des entreprises du groupe et avec des tiers devrait être caractérisée par la décence, le respect mutuel, l'équité et la confiance. Une communication ouverte doit être maintenue. Les insultes personnelles, la discrimination ou le harcèlement sexuel entre employés ne seront pas tolérés. La vie privée de chaque employé devrait être respectée de manière appropriée.

La sélection et la promotion des employés devraient être basées sur leurs qualifications pour le poste envisagé.

EN BREF

Motivation et confiance dans le travail comme facteurs de succès de l'entreprise

Employeur attractif grâce à des avantages sociaux supplémentaires et des programmes de formation

Collaboration avec décence, respect mutuel, équité et communication ouverte



Gestion responsable de l'information

Chaque employé est tenu de traiter comme confidentielles les informations commerciales relatives aux entreprises du groupe ou à ses partenaires commerciaux qui n'ont pas été rendues publiques, de prendre des précautions contre toute divulgation involontaire et d'utiliser les informations uniquement dans la mesure nécessaire aux intérêts commerciaux. Il est interdit aux employés d'obtenir illégalement des secrets commerciaux de tiers. Lors de l'échange d'informations électroniques, des mesures efficaces doivent être prises pour garantir la sécurité des données.

Autodétermination informationnelle et protection des données

Le groupe ABUS Kransysteme respecte le droit à l'autodétermination informationnelle, la protection des données personnelles et la sécurité de toutes les informations commerciales conformément aux exigences légales et aux lois applicables en matière de protection des données et de sécurité de l'information dans tous les processus commerciaux.

EN BREF

Confidentialité des informations non publiques

Échange d'informations électroniques prudent

Protection des données personnelles et des informations commerciales



Santé et sécurité au travail

Le groupe s'engage à prévenir les blessures aux personnes et les dommages matériels dans toutes ses activités commerciales. Nous nous efforçons de créer un environnement de travail sûr et sain pour nos employés. La sécurité au travail et les postes de travail ergonomiques contribuent à un environnement de travail sain et motivant et jouent un rôle de plus en plus important dans notre travail quotidien. De plus, les normes de santé et de sécurité au travail pour les employés sont régulièrement communiquées, examinées et ajustées lors de sessions de formation. Avec du personnel qualifié et un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail basé sur les exigences des normes applicables, de la législation locale, des évaluations des risques et des procédures définies, nous nous assurons au sein des entreprises du groupe que les risques pour le bien-être humain et l'environnement sont réduits au minimum.

EN BREF

Environnement de travail sûr et sain grâce à des formations régulières

Des postes de travail ergonomiques garantissent une routine de travail saine

Contrôle par le biais du système de gestion de la santé et de la sécurité d'ABUS

Protection de l'environnement

Le groupe ABUS Kransysteme vise à minimiser la consommation de ressources et mise délibérément sur l'utilisation appropriée de sources d'énergie alternatives. Les lois environnementales locales et internationalement applicables sont respectées, et les émissions sont réduites partout où cela est possible.

Durabilité

En tant qu'entreprises d'un groupe familial, nous veillons à ce que non seulement nos produits et services soient orientés vers la qualité, l'efficacité, l'économie et la durabilité, mais aussi la manière dont le groupe fonctionne et fait des affaires. Nous mettons l'accent sur le succès à long terme et la prospérité de toutes les parties du groupe. Les bénéfices réalisés sont largement conservés au sein du groupe et investis dans l'expansion continue des activités. De plus, nous attachons une grande importance à maintenir une indépendance économique et une capacité entrepreneuriale grâce à un niveau élevé et constant de fonds propres.

EN BREF

Utilisation de sources d'énergie alternatives, et respectueuses de l'environnement

Produits et services orientés sur la qualité, l'efficacité, l'économie et la durabilité

Des capitaux propres élevés pour maintenir une indépendance économique



Exigences vis à vis des fournisseurs

Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent toutes les lois applicables ainsi que les principes énoncés dans ce Code de conduite pour assurer une relation durable et à long terme.

De plus, les partenaires commerciaux sont tenus de faire des efforts appropriés pour garantir que leurs propres partenaires commerciaux et leur chaîne d'approvisionnement respectent les exigences.

Comportement équitable sur le marché

Le groupe se conforme aux lois nationales et internationales et se comporte de manière éthiquement correcte. L'entreprise ne tolère aucune forme de corruption, d'extorsion, de détournement ou de corruption. L'entreprise veille également strictement à ne pas être impliquée dans des activités de blanchiment d'argent. L'entreprise s'engage en faveur d'une concurrence loyale et respecte les lois sur les cartels et la concurrence applicables. Les accords anticoncurrentiels avec les concurrents, les fournisseurs ou les clients sont interdits.

Mécanisme de plaintes - Traitement des violations

Les employés, les clients, les partenaires commerciaux et les fournisseurs peuvent soumettre des plaintes ou des violations à l'encontre de ce Code de conduite par courriel à l'adresse Lieferkette@abus-kransysteme.de. Celles-ci sont examinées, évaluées et traitées en collaboration avec le conseil d'administration.

EN BREF

Respect de toutes les lois applicables par nos partenaires commerciaux

Concurrence loyale dans le respect des lois applicables en matière d'ententes et de concurrence

ENSEMBLE NOUS DEPLAÇONS PLUS

EDITEUR

ABUS Kransysteme GmbH
Sonnenweg 1
51647 Gummersbach

02.2024



abus-kransysteme.de

ABUS
LEVAGE FRANCE